

Técou, le 2 juillet 2024

Aux Conseillers Communautaires Titulaires et Suppléants
de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

**Objet : Convocation au Conseil de communauté
de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération, qui se tiendra le :

LUNDI 8 JUILLET 2024 à 18h00
Salle multiculturelle de Técou
24 Chemin des Martisses - 81600 Técou

L'ordre du jour du Conseil de Communauté sera le suivant :

Approbation procès-verbal

1°) DELIBERATIONS

- 01- Décision modificative N°1 Budget Principal
- 02- Décision modificative N°1 Budget TEOM
- 03- Décision modificative N°1 Budget Voirie
- 04- Décision modificative N°1 Budget Scolaire Périscolaire ASLH Restauration
- 05- Approbation de la révision libre des attributions de compensation 2024 selon la procédure dérogatoire
- 06- Modification de la tarification de la redevance spéciale déchets
- 07- Indemnité représentative de logement des instituteurs 2023
- 08- Réaménagement de garanties d'emprunts pour deux programmes de logements - Programme Crins II à Graulhet et Programme Allées des pensées et des violettes à Gaillac
- 09- Octroi d'une Garantie d'emprunts à la Régie communautaire Eau et Assainissement collectif du Bassin Graulhérois pour divers projets de long-termes, investissements
- 10- Avenant n°1 au marché « Mission de maîtrise d'oeuvre pour la création de la station d'épuration et des réseaux de la commune de Saint-Urcisse »
- 11- Adhésion au groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de la Grand Rue, de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable et de renouvellement des réseaux d'assainissement sur la commune de Cadalen

- 12- Autorisation de signature du marché « Prestation de fourniture et livraison de repas en liaison froide destinée aux adultes et jeunes enfants des crèches de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet »
- 13- Autorisation de signature du marché « Acquisition d'une benne à ordures ménagères de 16m3 cabine basse »
- 14- Rapport d'activités 2023 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- 15- Modification du tableau des effectifs
- 16- Mise en œuvre d'une indemnité horaire pour travail normal de nuit et majoration spéciale pour travail intensif
- 17- Plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- 18- Compétences Assainissement Collectif et Non Collectif - Tarification des redevances et participations diverses
- 19- Nomination Directeur par Intérim de la Régie communautaire de l'eau et de l'assainissement collectif (RCEAC)
- 20- Rétrocession de réseaux d'eau et d'assainissement Communes de Rabastens et Couffouleux
- 21- Procédure d'expropriation - Commune de Couffouleux
- 22- Modification de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du pont du chemin de fer touristique dénommé « pont de Salles » sur l'Agout
- 23- Zones d'accélération des énergies renouvelables - Organisation du débat de cohérence
- 24- Mise en œuvre du Plan de Mobilité Rurale : lancement d'actions relatives au covoiturage et au Transport d'Utilité Sociale
- 25- Avenant n°3 au contrat d'obligation de service public relatif aux modalités d'exécution pour la gestion et l'exploitation des réseaux de transports publics urbains et du Transport à la Demande
- 26- Convention de coopération entre la Région Occitanie et la Communauté d'Agglomération relative aux modalités de prise en charge et de financement des élèves relevant de la compétence « Transport Scolaire » de la Communauté d'Agglomération sur les lignes régulières du réseau liO
- 27- Révision du document du Schéma directeur cyclable communautaire
- 28- Instauration du droit de préemption urbain et délégation partielle de l'exercice de ce droit aux communes
- 29- Prescription de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Montans - Approbation des objectifs poursuivis, précision des modalités de concertation en application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme
- 30- Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Cestayrols
- 31- Annulation de la procédure de révision n°2 de la carte communale de la commune de Montgaillard
- 32- Approbation de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Vère Grésigne - Commune de Larroque
- 33- Approbation de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Vère Grésigne – Commune de Cahuzac-sur-Vère
- 34- Site patrimonial remarquable (SPR) de Cestayrols - Modification du règlement associé au Site Patrimonial Remarquable
- 35- Tarification pour les usagers des aires d'accueil de gens du voyage de Gaillac et de Graulhet
- 36- Instauration du régime d'autorisation préalable de mise en location sur la commune de Rabastens, délégation de la mise en œuvre et du suivi et approbation de la convention de délégation
- 37- Adoption du Schéma de Développement de lecture publique
- 38- Mise en place de la tarification du service de domiciliation aux entreprises
- 39- Règlement intérieur des accueils de loisirs
- 40- Mise à jour du règlement de fonctionnement du lieu d'accueil Enfants Parents « Le Relais des familles »
- 41- Mise à jour du règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance
- 42- Extension du périmètre d'intervention du Syndicat mixte du Dadou par l'adhésion du centre bourg de Réalmont

2°) QUESTIONS DIVERSES

3°) INFORMATIONS

Débat sur le transfert des compétences Eau Potable et Assainissement Collectif au syndicat mixte en alimentation en eau potable du Gaillacois

Vous trouverez ci-joint une note explicative de synthèse relative à chaque point évoqué ci-dessus.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.

Paul SALVADOR,
Président de la Communauté d'agglomération



Pouvoir :

Pour une bonne organisation de la réunion, il est demandé que le pouvoir soit retourné par mail à l'adresse assemblee@gaillac-graulhet.fr ou déposé au Bureau des assemblées avant le lundi 8 juillet 2024 - 12h00.

